

Mexique : de l'alternance sans démocratie

ÉDITO

L'élection présidentielle mexicaine du 1^{er} juillet dernier présente un exemple paradoxal d'alternance apparente et de revers démocratique.

L'échec électoral du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) en 2000, au profit du Parti d'action nationale (Pan) avait laissé penser que, avec cette alternance, le Mexique abandonnait le système de « dictature parfaite » comme Carlos Fuentes qualifiait le pouvoir du PRI, pour s'engager enfin sur la voie de la démocratisation. Mais cette alternance, sur deux mandats de six ans, n'a pas constitué le changement auquel aspiraient les Mexicains. Le prochain Président du Mexique, Enrique Peña Nieto, est de nouveau un représentant du PRI, élu cependant contre la majorité des électeurs, en ne recueillant que 38 % des suffrages exprimés, si l'on s'en tient aux résultats provisoires.

Crée pour remédier aux tares du système électoral PRI fondé sur la corruption, l'institution électorale chargée de veiller sur la régularité des élections a fait preuve de son inefficacité avant, pendant et après les élections. En effet, alors que les chaînes de télévision et les instituts de sondage faisaient ouvertement campagne pour le seul candidat du PRI, l'institution n'est pas intervenue pour rétablir l'équilibre. Les sondeurs, de manière systématique, décrétaient que l'écart entre le candidat du PRI et celui de la coalition de centre gauche, Manuel Lopez Obrador, était écrasant, de l'ordre de 15 à 18 points, pour terminer avec une différence d'environ 5 points, si les résultats électoraux sont exacts. Quant aux dépenses de campagne du candidat du PRI, elles atteignaient des sommes stratosphériques, en contradiction avec la réglementation électorale, sans que le Tribunal électoral ou l'Institut électoral s'en émeuvent. Avant même l'ouverture du scrutin, avait été dénoncé un système d'achat des votes par le PRI, beaucoup plus sophistiqué que les versions traditionnelles maintenues, impliquant cartes de cré-



dits, vérification électronique et supermarchés ; dans les bureaux de votes, les électeurs avertis par l'expérience de 2006 et armés de leurs téléphones portables ont documenté le tripatouillage des listes électorales, des émargements, des résultats. L'institution électorale continue d'examiner les cas dénoncés par les opposants au PRI, et ne se prononcera qu'en septembre sur la légalité de cette élection.

En 2006 déjà, l'institution électorale avait failli en avalisant l'élection de Felipe Calderón, alors que la marge entre les deux candidats était très minime et que le nombre d'irrégularités dénoncées dépassait le nombre de suffrages de différence. Cette injustice criante avait suscité de gigantesques manifestations pendant plusieurs mois et délégitimé la présidence de Calderón dès son entrée en fonction. Ce péché originel, ainsi que la politique désastreuse menée pendant six ans, a suscité un rejet de son parti, le Pan, et permis le retour du PRI, se vantant d'avoir opéré une mutation interne, ce que tendent déjà à infirmer les contestations.

Cette fois-ci, la différence de 2,5 millions de voix entre les deux premiers candidats rend difficile la contestation de l'élection d'Enrique Peña Nieto et peu vraisemblable l'invalidation du processus électoral par le Tribunal électoral, comme le demandent les opposants, au nom de l'exigence de transparence et d'honnêteté des processus électoraux. Cette élection avait suscité plus d'intérêt que les précédentes, faisant reculer l'abstention en progrès continu depuis une décennie. La manière dont E. Peña Nieto s'est fait élire soulève l'indignation de ceux qui continuent de croire aux vertus démocratiques du vote. De même que les opérations électorales s'étaient déroulées dans le calme, ils ont adopté la non violence active pour manifester leur mécontentement. Mais jusqu'à quand ? Comme le soulignent de nombreux commentateurs, cette victoire à l'arraché du PRI est surtout la victoire de la pauvreté et des inégalités sur la citoyenneté, dans un pays de 52 millions de pauvres, et 12 millions de personnes dans la pauvreté extrême, où la nécessité de s'alimenter prime sur l'expression civique, perçue comme un geste vain et même inutile.

 **SOMMAIRE****MERCOSUR**

S'élargir pour affronter la mondialisation page 5

OEA / ONU

Rapports sur la violence page 5

ARGENTINE

Comment affronter la décélération de l'économie ? page 6

La complicité de l'Église catholique et de la dictature page 7

BOLIVIE

Un référendum sur le Tipnis page 8

BRÉSIL

Opération Agata aux frontières page 8

CHILI

Les revendications des Mapuches page 9

Projet de loi pour la légalisation du cannabis page 9

COLOMBIE

Carrefour : vers un changement de culture ? page 9

Le gouvernement Santos fuit sa responsabilité de protection des syndicalistes page 10

Pour combattre le crime organisé, le maire de Bogota propose la dépénalisation de la consommation de drogue page 10

CUBA

Premier chargement maritime entre Miami et La Havane page 11

Adoption de la réforme fiscale page 11

Dans l'attente d'une réforme migratoire page 12

Débats en pointillés sur les coûts du système de santé page 12

ÉQUATEUR

La société pétrolière Chevron condamnée page 12

MEXIQUE

La loi des victimes, un symbole victime du Pan puis du PRI page 13



PARAGUAY

L'impact des sanctions page 13

PÉROU

Le Président Humala contre la corruption page 14

URUGUAY

Le droit de vote des émigrés page 14

VENEZUELA

Le gouvernement décide de sortir du Ciadi page 14

Exportateur de brut et importateur d'essence page 15



MERCOSUR

S'ÉLARGIR POUR AFFRONTER LA MONDIALISATION

En ratifiant, début août, l'adhésion du Venezuela comme membre à part entière du Mercosur, le sommet des chefs d'État du Brésil, de l'Argentine, de l'Uruguay – le Paraguay étant suspendu pour cause de non respect de la clause démocratique – a présidé à la fondation de la 5^e puissance mondiale : 270 millions d'habitants, 13 millions de km², et surtout un PIB de 3,3 billons de dollars.

L'intégration du Venezuela au Mercosur a d'abord une dimension économique, car, selon l'Opep, ce pays dispose des plus grandes réserves de pétrole avérées, plus que l'Arabie-Saoudite, et son PIB, selon les statistiques du World Economic Outlook du FMI, est estimé à 397 milliards de dollars en parité de pouvoir d'achat.

Le potentiel de complémentarité entre la richesse agricole de l'Argentine et du Brésil, le développement industriel du Brésil, les ressources minières de l'Argentine et, maintenant, le pétrole du Venezuela, fait du Mercosur une intégration équilibrée. Les asymétries très prononcées entre pays membres – d'un côté les deux poids lourds Brésil et Argentine, de l'autre les deux petits, Uruguay et Paraguay – sont modifiées par l'arrivée d'un pays de taille moyenne. Tout, comme l'ont souligné les quatre présidents lors du Sommet de Brasília, le Mercosur peut ainsi devenir un acteur important dans deux domaines essentiels pour l'avenir de la planète : la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire. Dans l'immédiat, les importations de produits agro-alimentaires du Venezuela vont alimenter en positif la balance des paiements de l'Argentine en premier lieu, mais aussi du Brésil. Dans le contexte actuel de crise et face aux tendances protectionnistes des pays développés, le développement de l'intégration apparaît comme le moyen de résister ou, à minima, d'amortir l'impact de la crise.

Cela étant, l'intégration du Venezuela va exiger de ce pays une adaptation aux normes déjà en vigueur, en particulier en termes de tarifs douaniers communs. L'adaptation du Venezuela à la nomenclature du Mercosur devrait durer quatre ans, en principe.

À l'issue du Sommet, la Présidente du Brésil a souligné un des défis de la nouvelle configuration de l'intégration : créer des synergies pour avancer dans l'industrialisation de la région et modifier son modèle productif. Pour sa part, le Président uruguayen a estimé qu'une des composantes essentielles de cette nouvelle étape devrait passer par le renforcement des volets social, travail, éducation. La Présidente argentine, au-delà de la satisfaction de la nouvelle dimension économique et géopolitique du Mercosur, considère pour sa part que celui-ci devra travailler les relations entre les pays fondateurs, résoudre la crise avec le Paraguay et réfléchir à son élargissement ultérieur.

Par ailleurs, on ne peut négliger la dimension géopolitique de l'intégration du Venezuela, toujours moins isolé et considéré comme paria par les pays de l'Amérique latine et au-delà. La clause démocratique invoquée pour la suspension du Paraguay constitue une garantie contre l'instabilité pour le Venezuela.

1 - Soit 82,3 % du PIB de toute l'Amérique du Sud, et sept habitants sur dix. Précision : le PIB du Brésil représente 70 % du PIB du Mercosur.

Sources : *Página 12*, *La Republica*.



OEA / ONU

RAPPORTS SUR LA VIOLENCE

Les rapports de l'OEA sur la Justice des mineurs et droits humains dans les Amériques et sécurité des citoyens et droits humains des Nations unies présentés fin juillet au Honduras, procèdent à une évaluation des politiques gouvernementales en matière de délinquance et de crime organisé (surtout le trafic de drogue) et, plus particulièrement, les politiques répressives telles que l'abaissement de l'âge d'imputabilité et la militarisation des sociétés. Selon les deux rapports, les politiques de « *mano dura* » menées par certains pays latinoaméricains n'ont fait qu'aggraver la violence, en privant de soutien les programmes de prévention. Le rapport de l'ONU souligne que « *l'absence de politique adaptée de l'État face à la violence et la délinquance a conduit à la stigmatisation de personnes ou de groupes et a favorisé l'apparition de « groupes de nettoyage social », tels que des « es-* »

cadrons de la mort » ou des groupes para policiers ou paramilitaires ». Ces mesures n'ont pas abouti à une réduction de la criminalité mais à une aggravation des problèmes du fait de l'augmentation de l'intolérance et la limitation des libertés. En outre, la violence constatée en Amérique latine a un impact significatif sur l'économie : on estime que la violence coûte entre 2 et 15 % du PIB selon les pays.

Les statistiques présentées dans ces rapports montrent que les taux d'homicide d'Amérique latine oscillent entre 20 et 30 pour 100 000 habitants – contre une moyenne mondiale de 8 assassinats pour 100 000 habitants –, faisant des Caraïbes, de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale, la zone du monde la plus violente en l'absence de conflit militaire. Pire encore : 7 sur 10 des victimes d'homicides sont des jeunes.

Pour retourner la situation, les deux rapports recommandent de donner d'urgence la priorité à la prévention, plutôt que le développement de politiques exclusivement répressives et d'appliquer les normes de protection des personnes vulnérables face à la violence et la délinquance, tout particulièrement les enfants et adolescents.

Source : *La Republica*.

ARGENTINE

COMMENT AFFRONTER LA DÉCÉLÉRATION DE L'ÉCONOMIE ?

Peu de temps après sa réélection en 2011, la Présidente avait clairement annoncé que des temps difficiles s'annonçaient pour l'Argentine, dans le contexte de crise internationale. Un certain nombre de mesures ont donc été prises dans l'optique d'une stratégie de contention des contraintes externes et internes.

Imposer des mesures de restriction des importations en dollars, pour maintenir une balance du commerce extérieur positive, principale source de devises du pays, et essayer de maintenir les objectifs de développement.

Depuis les derniers mois, les restrictions portent aussi sur l'achat de devises par les particuliers, seules les

personnes qui doivent voyager ou ont un crédit hypothécaire peuvent accéder au change d'une quantité limitée de pesos en dollars. Dans un pays où les épargnants, même les plus petits, avaient pris l'habitude, depuis plusieurs décennies, de transformer leurs économies en dollars, la mesure fait grincer des dents. Par ailleurs, certains biens et produits étrangers courants en vente font aujourd'hui l'objet de pénuries, et il n'y a pas toujours de produit local de remplacement, ce qui semble poser problèmes à certaines PME.

Toutefois, les économistes favorables à ces mesures estiment qu'elles sont préférables à une dévaluation du peso face au risque réel de fuite des capitaux, qu'il est nécessaire de perfectionner les règles prudentielles des changes pour éviter que le secteur public s'endette à l'extérieur, de même que les collectivités territoriales, et pour que les excédents en dollars soient assignés selon des critères clairs pour obtenir le plus grand impact économique et social.

L'État paie ses dettes du « corralito »

Dix ans après la pire crise qu'elle ait connue, l'Argentine a fini de solder ses dettes envers les épargnants, piégés en 2001 dans le blocage des dépôts bancaires en dollars, appelé « corralito ». Le 3 août ont été reversés aux épargnants les derniers montants correspondant aux bons (Boden) qu'ils avaient reçus en guise de reconnaissance de dette, et comme alternative à la transformation obligatoire en pesos de leurs dépôts en dollars. Le gouvernement a remboursé ces bons à partir de 2005, en huit versements, pour un montant total de 19,6 milliards de dollars, le dernier des versements correspondant aux intérêts de la dette.

Conséquence de la débâcle économique provoquée par une décennie de politiques ultra libérales, le « corralito », acte désespéré du gouvernement de La Rua pour sauver le système bancaire, avait provoqué une révolte populaire faisant une trentaine de morts, et aboutit à un véritable cataclysme politique avec la succession de cinq Présidents en une semaine et la déclaration de banqueroute du pays, pour un montant de 100 milliards de dollars.

À noter toutefois, selon la Présidente, que seuls 22 % de ces bons sont encore entre les mains d'épargnants argentins, des fonds d'investissement étrangers ont réussi à convaincre de nombreux petits épargnants de s'en défaire. Ces fonds voient dans ces bons un moyen de se procurer légalement des devises au moment où

le gouvernement modifie la politique de change.

Les banques obligées de prêter pour l'investissement productif

Début juillet, a été publié un décret de la Banque centrale argentine faisant obligation aux banques de prêter 5 % de leurs dépôts pour des crédits productifs à un taux d'intérêt maximal de 15 % sur 3 ans minimum. Pour le gouvernement, le soutien financier aux secteurs productifs est essentiel dans la situation de décélération de l'économie, et exige que le système bancaire tout entier s'y engage activement. Ces 5 % des dépôts des banques privées représentent presque 15 milliards de pesos.

Cela étant, les plus grandes banques privées, toutes des multinationales étrangères, n'ont pas montré, jusqu'à présent, beaucoup d'enthousiasme pour proposer des prêts de ce type à ses clients, alors qu'elles multiplient les offres de crédit à la consommation. Cela étant, une des difficultés pour les petits établissements bancaires, coopératifs par exemple, dont la majorité des clients sont des PME, consiste dans l'établissement de dossiers par les demandeurs prouvant qu'ils vont investir dans la production.

À la fin de l'année, une évaluation sera effectuée et les récalcitrants sanctionnés. Comment, on ne sait pas encore.

La réorganisation de l'État

Au cours des années 1990, le gouvernement de Carlos Menem avait réduit le rôle de l'État : privatisations systématiques et mauvaise gestion de ce qui restait. Le gouvernement de Cristina Fernandez de Kirchner a décidé de se lancer dans une « RGPP » à rebours. Elle souhaite une présence plus affirmée et meilleure de l'État, un État « *plus actif pour affronter les grandes sociétés et ces intérêts qui ont étouffé l'Argentine plus d'une fois* », selon le secrétaire général du gouvernement. A cet effet, un ensemble de nouvelles normes a été élaboré « *avec trois objectifs : efficacité, transparence et capacité d'impulser un développement soutenable en termes environnementaux et sociaux* ». Le gouvernement vise ainsi à « *augmenter les capacités de l'État pour affronter les défis actuels dans le contexte international de crise* ».

Entre autres modifications, les nouvelles normes réglementent les achats publics et, en général, les dépenses de l'administration, par exemple avec la création d'une plateforme logistique pour les achats,

l'obligation de passer par la Banque nationale pour effectuer tous les paiements y compris les salaires.

2 - Le change en dollars ne concernait pas seulement l'épargne, mais aussi les salaires, en particulier par crainte de perdre du pouvoir d'achat pour cause d'inflation élevée.

3 - La restructuration de 95 % de la dette en banqueroute s'est effectuée en deux étapes avec, à chaque fois, une rémission importante sur la valeur des créances. En 2006, l'Argentine a soldé ses dettes envers le Fonds monétaire international en un seul versement de 9,5 milliards de dollars.

Sources : Pagina 12, BBC Mundo, La Republica.

LA COMPLICITÉ DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET DE LA DICTATURE

L'ex-dictateur Jorge Videla s'est « lâché » dans une interview avec un journaliste de Cordoba, sur les relations de complicité entre l'Église catholique et la dictature militaire et, plus particulièrement, sur le rôle du nonce apostolique et de la Conférence épiscopale argentine.

L'ex-dictateur a déclaré que le nonce d'alors, Pio Laghi, les archevêques Raul Primatesta, Vicente Zazpe et Juan Aramburu, président et vice-présidents de la Conférence épiscopale, avaient conseillé la Junte sur la gestion de la question des « détenus-disparus ». Ces mêmes ecclésiastiques offrirent leurs bons offices pour informer quelques familles de l'assassinat de leurs enfants, en garantissant qu'ils ne rendraient pas publique l'information et cessaient de les rechercher. Ces déclarations confirment la connaissance de première main qu'avait la hiérarchie de l'Église des crimes de la dictature militaire, comme en font état des documents secrets, dont l'Église a fini par reconnaître l'authenticité devant la justice, il y a trois mois. Il s'agit, entre autres, d'une note envoyée au Vatican en 1978, après un entretien entre Videla et les trois archevêques, au cours duquel fut débattu le pour et le contre de la transparence sur le sort des disparus, pour ne pas « *faire du mal au gouvernement* », selon Primatesta. La crainte majeure était que cet aveu public puisse susciter des questions gênantes sur les responsables des assassinats et sur les lieux où se trouvaient les corps.

Cette note prouve que le Vatican n'ignorait rien de la

situation et, particulièrement, de la disparition des deux religieuses françaises, Alice Domon et Léonie Duquet. Toutefois, quand leurs supérieures argentines s'adressèrent au nonce Laghi, pour lui demander d'aider à éclaircir leur disparition, celui-ci leur rétorqua : « *nous ne savons rien, mais il doit bien y avoir une raison* ». Ce même nonce se comporta de la même manière face à un évêque français venu s'enquérir des deux religieuses françaises. En 1995, à la faveur des révélations d'un ex-tortionnaire, Adolfo Scilingo, sur l'assassinat de prisonniers jetés à la mer, on apprit que le nonce, non seulement avait connaissance de ce qui se passait dans le camp de concentration de l'Esma, mais, pire encore, de la liste des prisonniers qui étaient encore en vie. Laghi a toujours nié avoir eu connaissance de la nature et de l'étendue des violations des droits de l'Homme.

Depuis le retour de la démocratie, l'ex-dictateur a été condamné par diverses juridictions argentines à la perpétuité pour les assassinats, les vols d'enfants et autres crimes. Jusqu'à présent, ni l'Église argentine, ni le Vatican n'ont prononcé son excommunication. Cette absence de réaction prolonge dans le temps, la complicité de la hiérarchie ecclésiastique avec ces crimes.

Source : *Pagina 12*.

BOLIVIE

UN RÉFÉRENDUM SUR LE TIPNIS

Fin juillet a commencé la consultation électorale dans le territoire indigène Tipnis, sur le projet de construction d'une route permettant de relier deux départements, sous le regard d'observateurs de l'OEA et Unasur. Ce projet est très conflictuel depuis le début (2008), les partisans invoquant les besoins de développement et les opposants le droit des populations indigènes, reconnu par la Constitution bolivienne, de s'opposer à des projets qui, à leurs yeux, iraient à l'encontre des intérêts de leurs territoires. Autre objet de conflit maintenant : le concept même de « consultation » car, pour le gouvernement et les partis traditionnels, il s'agit de faire appliquer une décision majoritaire, alors que pour les opposants des communautés indigènes, il ne peut y avoir appli-

cation qu'une fois réuni un consensus sur un projet, c'est-à-dire l'accord de tous, selon leur interprétation de la loi et d'une décision du Tribunal constitutionnel plurinational. En d'autres termes, si la consultation est majoritairement favorable au projet, les opposants contesteront sa validité, et pourraient même recourir à la Commission inter-américaine des droits de l'Homme.

Source : *Pagina 12*.

BRESIL

OPÉRATION AGATA AUX FRONTIÈRES

De la deuxième semaine d'août jusqu'à la fin du mois, le Brésil a lancé une grande opération militaire baptisée Agata, à ses frontières avec l'Argentine, la Bolivie, le Paraguay et l'Uruguay. L'objectif déclaré est la neutralisation des trafics d'armes, explosifs, marchandises et drogues.

Appuyés par des avions, des hélicoptères, des vedettes et des véhicules blindés, ce sont près de 10.000 militaires qui ont participé à la cinquième édition de ce type d'opération depuis 2011.

Bien que Celso Amorim, ministre de la Défense, ait déclaré qu'« *il s'agissait d'une opération frontalière dont l'objectif est la répression de la délinquance* », suivie d'une opération de la police fédérale visant à renforcer le contrôle de ces zones, il n'a pas tout à fait convaincu, même si cette offensive contre la délinquance avait été annoncée par la Présidente dès 2011.

Beaucoup voient d'abord dans ce déploiement militaire un message diplomatique. En se montrant capable de maintenir l'ordre et la tranquillité sur ses frontières avec dix pays, le Brésil se pose en garant de la stabilité et de l'équilibre régional, un pas de plus dans le statut de grande puissance. Le porte-parole du ministère de la Défense a écarté les craintes soulevées par ce déploiement de force, en précisant qu'il « *ne s'agissait ni de dominer ni de menacer les voisins* », tout en soulignant que, parmi les dits-voisins, au cours des années récentes, certains ont beaucoup investi dans leurs forces armées et donc que le « *Brésil ne peut pas rester à l'écart, d'autant que pour être la*

voix de la stabilité et le défenseur de la stabilité régionale il faut disposer d'une puissance militaire conforme à la stratégie diplomatique ».

Pour éviter que ces manœuvres ne soient perçues comme une politique arrogante ou menaçante, le gouvernement brésilien a envoyé des émissaires expliquer à ses voisins les objectifs des déploiements militaires à leurs frontières, et leur demander de coopérer.

Au-delà des messages au crime organisé et aux pays voisins qui auraient éventuellement des visées déstabilisatrices, certains analystes militaires estiment que ces manœuvres militaires peuvent aussi avoir un effet tranquillisant pour les milliers de Brésiliens installés dans les pays voisins, et surtout la Bolivie et le Paraguay, où ils ont acheté massivement des terres, et où leur présence et leurs activités sont contestées par les paysans sans terre.

4 - Celso Amorim fut ministre des Affaires étrangères pendant les deux mandats de Lula .

Source : BBC Mundo, La Republica.

tion légale vient tout juste d'être abrogée, après avoir suscité de vives protestations internationales.

Source : Pagina 12.

PROJET DE LOI POUR LA LÉGALISATION DU CANNABIS

Début août, deux sénateurs chiliens ont déposé un projet de loi visant à légaliser la culture, la consommation personnelle et thérapeutique de la marihuana au Chili. L'un des auteurs de la proposition de loi a affirmé que « *la loi propose une consommation de la marihuana totalement réglementée ce qui aidera à combattre le trafic de drogue, car grâce à la culture personnelle, cela réduit le marché des traquants* ».

Pour l'heure, la culture du cannabis est sanctionnée par des peines allant jusqu'à cinq ans de prison, même chose pour la vente, mais pas la consommation personnelle en privé.

Source : La Republica.

CHILI

LES REVENDICATIONS DES MAPUCHES

Fin juillet, le gouvernement chilien a envoyé les carabiniers réprimer des Mapuches qui avaient barré une route avec des pneus enflammés sur une route du sud austral. Les manifestants réclamaient au gouvernement de tenir ses promesses de réfection des routes de la région. Par ailleurs, le conflit pour la récupération des terres ancestrales des Mapuches est relancé en Araucanie: les occupations de terres se succèdent suivies d'expulsions plus ou moins violentes par les forces spéciales envoyées par le gouvernement.

Depuis 1990 et le retour de la démocratie, les gouvernements successifs ont rendu aux communautés mapuches – ou légalisé des titres de propriété – 600 000 hectares .

Au cours de cette lutte pour la terre, plusieurs dirigeants mapuches ont été jugés selon une loi anti-terroriste qui permet jusqu'à l'utilisation de témoins secrets et payés qui ne pouvaient subir de contre interrogatoire des avocats de la défense. Cette disposi-

COLOMBIE

Dernière heure : le 27 août, le Président Santos a annoncé la prochaine ouverture de négociations avec la guérilla des Farc, auxquelles a été invitée la guérilla de l'ELN. La Norvège et Cuba seraient les parrains du processus de négociation.

CARREFOUR : VERS UN CHANGEMENT DE CULTURE ?

Alors que l'entreprise Carrefour est présente en Colombie depuis quinz ans, un syndicat y a été créé il y a six mois et a aujourd'hui plus de 4 000 adhérents, majoritairement des jeunes. L'Union des travailleurs/travailleuses de Carrefour est ainsi le plus grand syndicat d'entreprise du secteur privé de Colombie. Il a signé une convention collective avec l'entreprise fin avril 2012.

La création de ce syndicat est le fruit de l'Accord cadre international (Aci), signé en 2001, entre la multinatio-

nale française et l'Uni, fédération internationale de syndicats des services et du commerce. L'Aci Carrefour vise à garantir le respect des conventions 87, 98 et 135 de l'OIT, et ainsi favoriser le dialogue social. Selon sa présidente, le syndicat « *est sans aucun doute le plus démocratique du pays, car ses statuts imposent la parité dans ses organes de direction* » ; en outre « *la convention collective qui a été signée est une grande avancée par rapport au « pacte collectif » antérieur, aussi bien en terme de salaires que de garanties syndicales et la concrétisation du dialogue social. Les bases d'un nouveau modèle de relation de travail est établi avec l'élection de délégués par tous les adhérents dans cinquante quatre magasins de vingt municipalités* », soit une « *structure de dialogue social permanente* », et la « *participation du syndicat aux processus disciplinaires, ce qui représente une garantie pour les travailleurs* ».

Cela étant, « *il reste des différences d'appréciation sur l'application de la convention, son périmètre et ses bénéficiaires* », mais le syndicat et l'entreprise ont « *décidé d'accélérer le dialogue pour raccourcir la transition entre les deux modèles de relations de travail* ». Enfin, « *la persistance d'attitudes anti-syndicales et d'interprétations erronées du droit d'association à l'intérieur de l'entreprise, nécessitent information et formation* », comme le reconnaît implicitement le directeur de Carrefour Colombie, lorsqu'il déclare « *coexister avec un syndicat et aspirer à dépasser le pacte collectif que j'ai trouvé en arrivant en Colombie, et trouver un point d'équilibre entre les aspirations de notre société et celles des travailleurs, a été un grand défi pour moi, entrepreneur français* ».

5 - Convention 87 sur le droit de s'organiser en syndicat, convention 98 sur le droit à la négociation collective et convention 135 sur la protection des représentants des salariés sur le lieu de travail.

Source : Agencia de información laboral, Escuela nacional sindical.

LE GOUVERNEMENT SANTOS FUIT SA RÉSPONSABILITÉ DE PROTECTION DES SYNDICALISTES

Dans une déclaration solennelle du 1^{er} août, la Central unitaria de trabajadores (CUT), a dénoncé l'attitude du gouvernement qui va à l'encontre des engagements pris en 1997 par son prédécesseur, créant par

la loi un programme de protection des syndicalistes, des défenseurs des droits de l'Homme, et ainsi éviter leur assassinat.

La CUT dénonce le désengagement progressif de la responsabilité de protection du droit à la vie et à l'intégrité physique des syndicalistes, mais aussi de garantie de libre exercice syndical, menacés par la diminution des crédits alloués au programme de protection.

Source : Déclaration officielle CUT.

POUR COMBATTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE MAIRE DE BOGOTA PROPOSE LA DÉPÉNALISATION DE LA CONSOMMATION DE DROGUE

En proposant la création, dans les zones de la capitale marquées par les niveaux les plus élevés de criminalité, de Centres médicaux pour les addicts à la drogue, afin de réguler la consommation et favoriser la réhabilitation volontaire et la prévention, le maire de Bogota, Gustavo Petro, a ouvert un débat national. Il entend dé penaliser l'usage de la drogue pour affronter le trafic de drogues. Il estime qu'en garantissant les doses de drogue sur prescription des consommateurs, les petits trafiquants perdraient leurs clients et ceux qui n'ont pas d'argent ne seraient pas tentés par la recherche d'argent par violence, ce qui les éloignerait de la délinquance organisée et affaiblirait le marché des drogues.

Le débat qui s'ouvre dans la société colombienne est déjà à moitié gagné parmi les politiques : le gouvernement a approuvé fin juillet une loi obligeant l'État à soigner les drogués et à les considérer comme des malades et non des délinquants, position saluée par les sociétés scientifiques colombiennes qui estiment que c'est le meilleur choix pour affronter le problème. Pour mémoire, le Président Santos avait ouvert le débat sur la dé penalisation des drogues, lors du Sommet des Amériques d'avril dernier.

Source : La Republica.


CUBA

PREMIER CHARGEMENT MARITIME ENTRE MIAMI ET LA HAVANE

Un cargo est parti de Miami le 10 juillet pour La Havane avec un chargement d'articles déclarés comme aide humanitaire. C'est le premier chargement de ce type armé par la société américaine IPC, en cinquante ans. En effet, depuis 1962, la décision d'embargo prise par le Président Kennedy interdisait tout commerce avec Cuba. En 2001, sous la présidence de Bush, deux bateaux étaient partis de Louisiane pour La Havane avec des médicaments et des produits alimentaires, mais ce type d'initiative avait alors été torpillé par les autorités.

La société IPC a prévu de couvrir la route Miami – La Havane une fois par semaine. L'ouverture de ce service, s'il n'est pas interrompu sur ordre des autorités de Floride, devrait modifier le volume des flux de marchandises importées des États-Unis et, peut-être, apporter une réponse à la demande de matériel et instruments de travail des nouveaux auto-entrepreneurs.

Source : BBC Mundo.

ADOPTION DE LA RÉFORME FISCALE

En session ordinaire début juillet, le Parlement cubain a adopté une réforme fiscale établissant des tarifs douaniers pour les produits importés, mais aussi introduisant l'imposition des profits, des ventes, des services, de l'utilisation de main d'œuvre, de la propriété des logements et des revenus salariaux. L'instauration de ces deux derniers impôts est reportée jusqu'à « *ce qu'existent les conditions* ». Un impôt est aussi destiné à la protection de l'environnement. Les envois de devises par les familles émigrées ne seront pas taxés.

Le Parlement a aussi autorisé, à titre expérimental, la création de coopératives privées dans deux cent vingt-deux activités économiques, dont la restauration, les « services techniques et personnels », la perspective étant l'élaboration et adoption d'une loi sur les coopératives. Jusqu'à présent, ce type de coopératives

n'était autorisé que dans l'agriculture et l'élevage.

Par ailleurs, a été approuvé le principe de mise en location des établissements et services de restauration employant jusqu'à cinq salariés, comme cela est déjà le cas pour quelques salons de coiffure.

L'instauration, à partir du 2 août, de taxes douanières sur les produits importés risque d'avoir un impact social important au quotidien. En effet, le commerce officiel étant paralysé, les clients se tournent vers les circuits commerciaux « parallèles » qui importent des produits de meilleure qualité et à plus bas prix, et pratiquent même la vente sur catalogue depuis Miami. En élevant les taxes à acquitter pour faire entrer des marchandises et en limitant les quantités autorisées, la nouvelle législation sur les tarifs douaniers vise à restreindre, de manière drastique, les envois par des « mules » et aussi l'envoi de paquets camouflés sous l'étiquette « aide familiale », c'est-à-dire la contrebande.

Les cubains voyageant à l'étranger devront acquitter des droits de douane en pesos lors d'un premier voyage ; mais lors d'un second voyage, les taxes douanières seront à payer en CUC, la monnaie convertible, renchérisant les produits importés. Sont aussi limités les envois de paquets par messagerie, depuis Panama et Miami, de téléviseurs, frigos, laves linge, centrifugeuses, friteuses destinées à être vendus aux nouveaux travailleurs autonomes désirant monter leur petite entreprise. Par ces mesures, le gouvernement entend protéger le commerce national et combattre la contrebande, mais les acheteurs se plaignent des pénuries ou du prix très élevé des produits dans les magasins d'état.

Sources : BBC Mundo, Trabajadores, Cuba Encuentro.

DANS L'ATTENTE D'UNE RÉFORME MIGRATOIRE

L'année dernière, lors de la session parlementaire, Raul Castro avait déclaré vouloir actualiser les lois migratoires et permettre la liberté de mouvement. Mais, jusqu'à présent, les restrictions restent en vigueur. Concrètement, les candidats à un visa de sortie du pays doivent présenter un nombre important de documents, autorisations, payer des sommes considérables, compte tenu du niveau des salaires, et se préparer à des délais d'attente très longs.

Longtemps, les restrictions aux voyages étaient jus-

tifiées par la nécessité de protéger la Révolution. Aujourd'hui, le gouvernement craint, dans le cas d'une ouverture totale, une fuite des cerveaux massive. Actuellement, toute personne qui reste à l'étranger plus de onze mois perd tous ses droits de résident, et selon le Bureau national des statistiques, 38 165 personnes ont été dans ce cas en 2010. Si les restrictions au séjour à l'étranger étaient adoucies, cela permettrait à ceux qui ont du travail à l'extérieur de maintenir leurs liens avec le pays tout en ayant la possibilité de revenir en ayant acquis des expériences nouvelles et des fonds à investir.

Autre aspect d'une réforme migratoire souhaitée : la possibilité pour les Cubains émigrant à l'étranger de conserver leur nationalité cubaine, même s'ils acquièrent la nationalité du pays où ils résident. Pour l'instant la décision d'émigrer vaut renoncement à la nationalité et à tous les droits individuels.

La session du Parlement n'a pas abordé la réforme très attendue des lois migratoires. Le Président Raul Castro a déclaré qu'elle n'était pas enterrée, mais que la réflexion se poursuivait « *en prenant en compte les effets associés et le panorama international* ».

Sources : BBC Mundo, Havana Times.

DÉBATS EN POINTILLÉS SUR LES COÛTS DU SYSTÈME DE SANTÉ

Fin juillet, le journal officiel *Granma* a commencé à publier des articles sur le coût de la santé, détaillant les coûts des actes médicaux du plus simple au plus compliqué, appelant la population à en prendre conscience, alors qu'elle bénéficie de la gratuité des soins. Ce type d'article est en général le prélude à des « ajustements du modèle ».

Quelques jours auparavant, une promotion de 5 694 étudiants de cinquante-neuf pays d'Amérique latine, Asie et Afrique terminait ses études de médecine. Ce projet solidaire est aujourd'hui en question, du fait de la difficulté pour Cuba de le financer, car la plupart des pays bénéficiaires de cette aide n'apportent aucun financement. Aussi, le nombre d'étudiants admis à y étudier diminuera de moitié. Le fait que ce projet soit financé sur le budget de la santé publique fait l'objet de vives discussions, et même de rejet du principe de solidarité de ce projet, car les hôpitaux souffrent de

pénuries chroniques par manque d'argent. La mauvaise gestion de la santé est aussi questionnée, du fait de la dilapidation des ressources et de la corruption avérées, comme en atteste l'arrestation récente du directeur d'un important hôpital de la capitale et de quelques dizaines de ses subordonnés, pour cause de détournement à leur profit des moyens de l'hôpital, en faisant payer des services allant de l'IVG à la chirurgie esthétique.

Le correspondant de la BBC à La Havane note qu' « *un simple ajustement du modèle ne sera pas suffisant, en réalité il faut une réforme de fond qui en finisse avec les constructions inutiles, l'achat d'équipements inutilisables, le vol d'aliments, le marché noir des médicaments et la corruption* » et « *augmenter les salaires des médecins aiderait* ».

Sources : BBC Mundo, El Nuevo Herald.

ÉQUATEUR

LA SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE CHEVRON CONDAMNÉE

Début août, un tribunal de la province amazonienne de Sucumbios a condamné la société pétrolière équatorienne Chevron à une amende de 19 milliards de dollars à payer dans un délai de 24 heures pour dommages à l'environnement.

En fait, l'affaire dure depuis un certain temps : il s'agit des dommages causés par la société pétrolière Texaco entre 1964 et 1990, firme rachetée par Chevron en 2001. Chevron estime que cette décision de justice est inexécutable, pourvu que le tribunal respecte les lois. De leur côté, les plaignants, confrontés au refus de Chevron d'exécuter le premier jugement, ont porté l'affaire devant des tribunaux du Canada et du Brésil, annonçant qu'ils entreprendront des actions judiciaires dans d'autres pays pour garantir le paiement des amendes. Quant aux juges, agacés du refus de l'entreprise d'offrir des excuses publiques aux communautés amazoniennes concernées, comme établi par le premier jugement, ont doublé le montant de l'amende.

Pour l'instant, Chevron a fait appel auprès de la Cour suprême de l'Équateur qui n'a pas encore statué.

La défense de Chevron est fondée sur l'argument que, en son temps, Texaco avait remédié aux dommages avec l'approbation du gouvernement équatorien de l'époque, et donc est exonérée de toute responsabilité pour quelque problème écologique à venir sur le territoire de l'ancienne concession.

Source : *La Jornada*.

PARAGUAY

L'IMPACT DES SANCTIONS

Les sanctions décidées par le Mercosur et Unasur à l'encontre du Paraguay, après la destitution du Président Lugo, ont un impact certain sur la société paraguayenne. En évitant d'adopter des sanctions dures dans le domaine économique qui seraient préjudiciables à la population, ces deux organisations ont installé un isolement diplomatique significatif et ayant du poids, y compris dans les relations avec d'autres États.

Même si le « Président » Franco a déclaré, avec une certaine désinvolture, que le Paraguay était enfin débarrassé de la tutelle du Brésil et de l'Argentine, il lui est difficile d'ignorer qu'une bonne partie des revenus du pays provient des redevances payées par l'Argentine pour l'exploitation du barrage de Yacireta, que la totalité des importations d'hydrocarbures et de nombreux produits manufacturés est fournie par le voisin du sud, que des centaines de milliers d'immigrés paraguayens sont employés ou recherchent un emploi en Argentine et, surtout, que les exportations paraguayennes sont contraintes de passer par l'Argentine... Quant au Brésil, il partage le barrage d'Itaipu et, surtout, est le principal investisseur au Paraguay. La non application de sanctions économiques dures signifie que le Paraguay a toujours accès au Fonds de convergence structurelle du Mercosur, dont il est le principal bénéficiaire : il en reçoit 48 %.

Cela étant, la suspension du Paraguay de la condition de membre du Mercosur, au moins jusqu'aux élections de 2013 – si le calendrier électoral légal est maintenu –, aura des répercussions économiques directes et indirectes, comme les dirigeants patronaux paraguayens commencent à l'admettre. En effet, le Paraguay ne pourra être représenté dans aucune des instances décisionnelles du Mercosur, courant ainsi le risque d'être obligé ultérieurement par des décisions défavorables sur le plan commercial, douanier ou diplomatique.

Source : *La Republica, IPS*.

MEXIQUE

LA LOI DES VICTIMES, UN SYMBOLE VICTIME DU PAN PUIS DU PRI

Fin avril, les deux chambres avaient approuvé la loi générale des victimes stipulant le droit de tous ceux ayant souffert des attaques de délinquants ou des abus des autorités, à la réparation des dommages subis et à l'assistance juridique, médicale et économique. Plus qu'un symbole dans un pays où, au cours du sexennat de Felipe Calderón, la guerre contre le crime organisé déclarée par son gouvernement, a fait 50 000 victimes.

Quelques jours après l'élection présidentielle, le président sortant Felipe Calderón, faisant fi du vote des deux assemblées, a refusé de promulguer cette loi au motif qu'elle n'aurait pas de base constitutionnelle. Pourtant, la Constitution stipule que les autorités ont obligation de prévenir, élucider, sanctionner et réparer les violations des garanties individuelles.

Le gouvernement de Calderón, au pouvoir encore pour quelques mois, a fait encore mieux : il refuse même de publier le texte de la loi, pour que l'opinion publique en ait connaissance, alors que dix-huit des États de la fédération mexicaine l'ont déjà approuvée.

Le PRI, dans un premier temps, a condamné haut et fort cette décision présidentielle, puis a trouvé un accommodement avec Calderón et le Pan. Il a subitement trouvé des failles dans la Loi, en ce qui concerne les obligations des États et des municipalités et estimé qu'il valait mieux négocier un accord avec le ministère de l'Intérieur et modifier la loi, pour éviter que le Président introduise un recours constitutionnel.

Source : *La Jornada*.

PÉROU

LE PRÉSIDENT HUMALA CONTRE LA CORRUPTION

Un an après son accession au pouvoir, le Président Ollanta Humala a déclaré, dans son message à la nation, que la lutte contre la corruption était une des priorités de son gouvernement. Il a annoncé des mesures susceptibles d'y mettre un terme et même de prévenir la corruption, à savoir la « mort civile » des personnes condamnées pour corruption et n'ayant pas payé au Trésor public les sommes auxquelles ils ont été condamnés. Ces personnes seraient ainsi interdites de tout mandat public, de l'exercice d'activités commerciales ou financières, de demande de prêts bancaires, de création d'entreprises et y compris de possession d'une carte de crédit.

Les condamnés pour corruption doivent à l'État péruvien l'équivalent de 380 millions de dollars et, pour l'instant, 1 % seulement de ce montant a été récupéré par l'État.

Quelques grands délinquants en col blanc, utilisant leurs fonctions pour grossir leur patrimoine, doivent l'essentiel de ces sommes, par exemple Vladimir Montesinos, âme damnée de l'ex-Président Fujimori, condamné pour corruption et détournement de fonds publics, doit encore indemniser l'État à hauteur de 150 millions de dollars.

Toutefois, réformer le Code pénal péruvien pour tenter d'en finir avec la corruption, demande un consensus des forces politiques et risque donc de demander du temps afin d'arriver à un consensus et une norme applicable à tous.

Source : BBC Mundo.

URUGUAY

LE DROIT DE VOTE DES ÉMIGRÉS

Depuis le retour de la démocratie en 1985, le droit de vote des citoyens uruguayens demeurant à l'étranger a été constamment une préoccupation des partis de gauche. Les députés du Front large ont déposé une nouvelle proposition de loi qui, pour être adoptée,

devra obtenir les deux tiers des voix dans les deux chambres. Le Front large doit négocier avec l'opposition pour essayer d'obtenir les voix nécessaires.

Depuis 1985, six tentatives de faire adopter le principe ont échoué. La dernière, lors des élections de 2009, par un référendum d'initiative populaire n'a pas eu la majorité requise.

À la différence de 2009, le projet actuel propose que les résidents à l'étranger votent dans les ambassades ou consulats, et non par correspondance, et qu'ils puissent se prononcer pour les élections présidentielles, sénatoriales et législatives, mais pas pour les municipales.

Source : *La Republica*

VENEZUELA

LE GOUVERNEMENT DÉCIDE DE SORTIR DU CIADI

Fin juillet, le gouvernement a annoncé le retrait du Venezuela du Ciadi, Tribunal international d'arbitrage des différends relatifs aux investissements, instrument de la Banque mondiale.

Les normes de l'arbitrage du Ciadi constituent le principal problème posé à de nombreux gouvernements latino-américains. En effet, si le système présidant au choix des arbitres peut paraître équitable, un pour chaque partie et un juge répartiteur, seul l'investisseur peut être plaignant et réclamer un arbitrage. Le non accomplissement par un investisseur de ses obligations, par exemple investir, ne peut faire l'objet d'une procédure de plainte ni d'arbitrage du Ciadi. Autre problème : les normes de l'accord d'investissement sont interprétées de manière abstraite, sans prendre en compte les normes constitutionnelles ou internationales, les codes ou règlements nationaux. Mieux, ou pire encore, il ne peut être fait usage de la jurisprudence des arbitrages du Ciadi, même à titre indicatif.

Un environnement favorable aux investissements, spéculatifs ou non, a été créé avec les accords sur les investissements liés au commerce de l'OMC. Leur déclinaison ultérieure dans les accords bilatéraux

et les traités de libre échange comportent tous des accords de protection réciproque des investissements (Apri), par lesquels les États nationaux se retrouvent en position subalterne par rapport aux investisseurs étrangers, y compris des actionnaires minoritaires des entreprises concernées. Au point qu'aucune sanction n'est possible en cas de violation des droits et des lois locales, et si les tribunaux locaux sanctionnent, le Ciadi peut taxer ces sanctions de persécution à l'encontre de l'investisseur. Enfin, il est impossible de faire appel des décisions du Ciadi qui ont valeur de jugement international, en général de condamnation.

Quelques exemples des décisions du Ciadi contre différents pays d'Amérique latine, condamnés par le Ciadi à payer des dommages et intérêts considérables à des entreprises multinationales, le plus souvent éta-suniennes. Le Guatemala avait dénoncé l'accord de modernisation de ses chemins de fer, car les investissements n'ont jamais été effectués. Le Mexique a voulu faire appliquer sa législation pour protéger l'environnement et les populations des pratiques dé-sastreuses d'une entreprise métallurgique déversant des déchets toxiques au dessus d'une nappe phréa-tique. L'Uruguay, à l'initiative du Président Tabaré Vasquez, cancérologue, a pris des mesures de santé publique en imposant des avertissements sanitaires sur tous les paquets de cigarettes : Philipp Morris l'a assigné au Ciadi pour violation de la propriété intel-lectuelle.

La déclaration de retrait du Ciadi du gouvernement vénézuélien est donc un acte symbolique de défense de sa souveraineté. Néanmoins, pour que celui-ci prenne effet, il faut encore que le Venezuela renégocie tous les accords qui mentionnent la possibilité de recours au Ciadi. En outre, dans la plupart des cas, ces accords prévoient un prolongement des garanties de protection des investissements allant au-delà de la durée de validité de l'accord, ce qui permet au Ciadi d'intervenir, y compris a posteriori, de la dénonciation de l'accord...

Le Brésil, Cuba, l'Inde, la Russie et l'Afrique du Sud ne sont pas partie au Ciadi ; la Bolivie et l'Équateur s'en sont retirés.

Source : ALAI.

EXPORTATEUR DE BRUT ET IMPORTATEUR D'ESSENCE

Alors que le Venezuela est un des producteurs et exportateurs majeurs de pétrole et possèderait les plus grandes réserves mondiales de brut, le pays im-porte de l'essence en quantité, entre autre des États-Unis.

La production de combustibles est visiblement dé-bordée par la demande interne, mais ce n'est pas la seule raison de cette contradiction. La « diplomatie pétrolière » du Président Chavez y contribue en partie, la compagnie pétrolière nationale PDVSA four-nissant en pétrole les alliés du Venezuela à des tarifs préférentiels ou en échange de services (ex : des mé-decins cubains).

Cette même entreprise rapporte au budget de l'État de très fortes sommes – jusqu'à 50 milliards de dol-lars en 2011 – pour financer la politique sociale, entre autre en subventionnant les prix de l'essence et du diésel, vendus à très bas prix aux automobilistes. En effet, l'essence est vendue à 3 centimes de dol-lar le litre, soit moins cher que l'eau en bouteille. Au Mexique, pays producteur, l'essence vaut trente fois plus cher. Le diésel est encore meilleur marché, par comparaison avec les autres pays de la région. La Co-lombie voisine en profite grâce à une très active et très lucrative contrebande d'essence.

Le coût de ces subventions aux combustibles, pour un montant total de 21 milliards de dollars, soit environ 7 % du PIB, a été supérieur aux budgets consacrés à l'éducation et à la santé pour 2012.

D'après les rapports de gestion publiés par l'entre-prise, il semble que cette situation contradictoire trouve son origine, d'une part, dans des accidents de production avec un nombre croissant de fuites de brut, faute d'investissements suffisants dans l'entretien et le renouvellement des matériels et, d'autre part, un nombre élevé d'accidents du travail liés, semble-t-il, à une formation professionnelle insuffisante du per-sonnel et particulièrement des nombreux nouveaux embauchés, pour faire face à la diversification des missions de l'entreprise. L'explosion et incendie dans la plus grande raffinerie du pays, le 25 août, confirme la vulnérabilité des installations de PVDSA.

Par ailleurs, l'entreprise PDVSA rencontre des pro-blèmes de trésorerie : en 2010 ses bénéfices nets ont diminué pour la deuxième année consécutive de 28 % en 2011, et les investissements ont baissé de 12 %.

L'impact de la crise et la baisse des prix du brut sur le marché mondial ne sont pas étrangers à ces difficultés. Toutefois, des analystes pétroliers remarquent que les investissements pour l'entretien et la modernisation des installations, sont inférieurs de moitié à la participation aux programmes sociaux.

Par ailleurs, pour augmenter sa production, le Venezuela souhaite développer l'exploration et l'exploitation des gisements avérés, en particulier dans la bande de l'Orénoque, qui requièrent des technologies sophistiquées du fait de la complexité de l'extraction et donc des investissements importants dépassant les capacités actuelles de PDVSA. Aussi, PDVSA et le gouvernement ont passé des accords avec la Chine qui a accordé un crédit de 4 milliards de dollars, dans le cadre du Fonds sino-vénézuélien créé en 2007 pour financer des projets communs. Les entreprises mixtes destinataires des crédits prévoient de produire 1,1 million de baril par jour d'ici 2014, soit dix fois plus qu'actuellement.

Par les programmes du Fonds sino-vénézuélien, la Chine est devenue le principal créateur du Venezuela, à hauteur de 32 milliards de dollars que Caracas paie par l'envoi de 400 000 barils par jour, soit 15 % de la production de PDVSA.

Selon les experts gouvernementaux, le gouvernement vénézuélien recherche des alternatives aux marchés financiers occidentaux, avec l'objectif de diminuer sa dépendance et favoriser sa souveraineté.

6 - La bande de l'Orénoque qui s'étend sur 55 000 km² est considérée comme la principale réserve de brut au monde, à hauteur de 1,3 milliard de barils de brut extra lourd, dont la moitié pourraient être extraits.

Source : BBC Mundo.

**CONTACT : COMMUNICATION@LDH-FRANCE.ORG
EN MENTIONNANT EN OBJET « BULLETIN AMÉRIQUE LATINE ».**

Ce bulletin ne doit pas être reproduit à l'extérieur de la Ligue des droits de l'Homme.